

---

## Rappels de début de saison

---

De CA SCCLV <ca.campinglacvert@gmail.com>

Date Lun 2026-06-22 23:18



[Site Web du SCCLV](#)

Bonjour à tous les membres du SCCLV,

La saison est enfin lancée et on sent déjà l'énergie du camping revenir. Voici quelques rappels essentiels pour que tout roule rondement.

### Facturation

- Merci à ceux qui ont déjà payé leur facture. Vos paiements ont permis de démarrer certains prochains et d'acheter de l'équipement.
- N'oubliez pas que le paiement doit être fait dans les 30 jours suivant l'envoi. Après ce délai, des frais administratifs de 100 \$ s'ajoutent, et des intérêts de 2% par mois commenceront à courir.

### Construction, remorques et entretien des terrains

- La période de construction est terminée. Les seuls outils électriques et mécaniques permis sont maintenant les tondeuses et souffleurs à feuilles, du lundi au samedi de 10 h à 12 h.
- Tous les autres outils électriques et mécaniques sont interdits – oui, même les laveuses à pression.
- Les bateaux et remorques ne doivent plus se trouver sur les lots. Ils doivent être stationnés dans un enclos loué ou retournés en ville.
- Le ménage de printemps devrait maintenant être terminé.
- Des avis d'infraction seront envoyés sous peu. Nous vous invitons à consulter les [Règles et la Politique des frais](#) sur le site Web.

### Ramassage des épines et des feuilles

- Merci à Stéphane pour le ramassage hebdomadaire (lundi ou mardi). Très apprécié de tous.
- Seules les épines et les feuilles sont ramassées. Les branches vont au feu de camp et les déchets, dans les bacs à déchets.
- Si possible, utilisez une poubelle de 80 L ou moins pour accélérer le travail

## Vidanges, recyclage et compostage

- Plusieurs erreurs sont observées dans les bacs. Une amende importante pourrait être imposée au SCCLV en cas de non-conformité. Merci de vérifier les [consignes de la Municipalité de Val-des-Bois](#).
- Bacs bruns – **Les sacs de plastique compostables NE SONT PLUS ACCEPTÉS.** Utilisez des sacs de papier.
- Recyclage – Défaites vos boîtes et videz vos sacs bleus dans le bac.
- Déchets – **Les sacs transparents sont obligatoires.**
- Aucun encombrant ne doit être laissé dans l'aire des vidanges. Ils doivent être apportés à l'Écocentre.

CA, SCCLV